



Le sang des enfants à naître crie vers Dieu depuis les vaccins et les médicaments liés à l'avortement

Par Mgr Athanasius Schneider,
Évêque auxiliaire de l'archidiocèse
de Sainte-Marie à Astana

(Traduit par Campagne Québec-Vie [<https://www.cqv.qc.ca>] et publié par Augustin Hamilton)

§ Les vaccins contaminés par l'avortement et la culture de la mort

Les puissances mondiales antichrétiennes qui font la promotion de la culture de mort cherchent à imposer à la population mondiale une collaboration implicite — bien que lointaine et passive — avec l'avortement. Cette collaboration éloignée, en soi, est également un mal en raison des circonstances historiques extraordinaires dans lesquelles ces mêmes puissances mondiales encouragent le meurtre d'enfants à naître et l'exploitation de leurs restes.

Lorsque nous utilisons des vaccins ou des médicaments qui utilisent des lignées cellulaires provenant de bébés avortés, nous bénéficions physiquement des «fruits» de l'un des plus

grands maux de l'humanité — le cruel génocide des enfants à naître. Car si un enfant innocent n'avait pas été cruellement assassiné, nous n'aurions pas ces vaccins ou médicaments concrets.

Nous ne devrions pas être naïfs au point de ne pas voir que ces vaccins et médicaments n'offrent pas seulement un avantage pour la santé, mais qu'ils promettent également de promouvoir la culture de mort. Bien sûr, certains affirment que même si les gens ne prennent pas ces vaccins, l'industrie de l'avortement continuera à exister. Il se peut que nous ne réduisions pas le nombre d'avortements si nous cessons de prendre ces vaccins ou ces médicaments, mais là n'est pas la question. Le problème rési-

de dans l'**affaiblissement moral de notre résistance** au crime de l'avortement, et au crime du trafic, de l'exploitation et de la commercialisation des parties du corps des enfants à naître assassinés.

L'utilisation de ces vaccins et médicaments soutient d'une certaine manière moralement — bien qu'indirectement — cette horrible situation. En observant la réponse de l'Église catholique, les avorteurs et les responsables de la recherche biomédicale concluront que la hiérarchie a donné son accord à cette situation, qui comprend toute une chaîne de crimes contre la vie et peut être décrite à juste titre comme une «chaîne de mort». Nous devons nous éveiller aux dangers réels, aux conséquences et aux circonstances de la situation actuelle.

§ Théories justifiant l'utilisation de vaccins contaminés par l'avortement

Les documents du Saint-Siège (de 2005, 2008 et 2020) qui traitent des vaccins développés à partir de lignées cellulaires provenant d'enfants à naître assassinés **ne sont pas des décisions infaillibles du Magistère**. Les arguments avancés dans les documents sus mentionnés concernant la licéité morale de l'utilisation de vaccins contaminés par l'avortement sont finalement trop abstraits. Nous devons aborder ce problème de manière plus profonde, et ne pas rester dans un positivisme juridique et un formalisme de théories abstraites de *coopération avec le mal*, de *bénéfice des mauvaises actions d'autrui*, de *double effet* ou de tout ce que l'on veut appeler de telles théories justificatives.

Nous devons aller plus loin, jusqu'à la racine, et considérer l'aspect de la proportionnalité. Cet-

te chaîne concrète de crimes horribles— meurtre, prélèvement de tissus et de parties du corps d'enfants à naître assassinés et commercialisation de leurs restes par la fabrication et l'essai de vaccins et de médicaments — est sans commune mesure avec d'autres crimes, par exemple le fait de bénéficier du travail des esclaves, de payer des impôts, etc. Même les exemples historiques les plus impressionnants en apparence, qui sont parfois invoqués pour justifier la licéité morale de l'utilisation de vaccins contaminés par l'avortement, sont sans commune mesure avec le problème qui nous occupe.

En effet, en raison de la gravité de l'avortement et de la réalité actuelle d'une industrie de l'avortement et de la recherche biomédicale en pleine expansion, qui implique le trafic et l'exploitation de parties du corps de bébés avortés, le principe de *coopération matérielle*, ou d'autres théories similaires, ne peut être appliqué dans ce cas. Il est donc hautement anti-pastoral et contre-productif de permettre l'utilisation de vaccins contaminés par l'avortement en cette heure historique. **Les âmes des bébés assassinés, dont les parties du corps bénéficient aujourd'hui aux gens via ces médicaments et vaccins, sont vivantes et ont un nom devant Dieu.**

Lorsque l'on utilise un vaccin contaminé par l'avortement, on se tient directement et très personnellement devant la seringue du vaccin. En payant des impôts, on n'est pas directement et personnellement confronté au processus d'un avortement spécifique. Un gouvernement ne vous demande pas concrètement de donner votre argent à «cet» acte concret d'avortement maintenant. Le gouvernement utilise souvent notre argent contre notre volonté. Par consé-

quent, l'utilisation d'un vaccin contaminé par l'avortement est une confrontation beaucoup plus personnelle, et une rencontre beaucoup plus proche, avec les crimes monstrueux impliqués dans sa production que, par exemple, le fait de payer des impôts ou de bénéficier des actes mauvais d'une autre personne.

Si le gouvernement dit directement et personnellement à un citoyen : «Je prends votre argent pour payer cet avortement concret», il faut refuser, même si cela signifie la confiscation de sa maison et l'emprisonnement.

Au cours des premiers siècles, les chrétiens payaient des impôts à un gouvernement païen, sachant que celui-ci utiliserait une partie des recettes fiscales pour financer le culte des idoles. Toutefois, lorsque le gouvernement a demandé aux chrétiens de participer personnellement et individuellement au crime d'idolâtrie, en brûlant juste un petit grain d'encens devant la statue d'une idole, ils ont refusé, même au prix du martyre, pour avoir témoigné du premier commandement de Dieu.

§ Le caractère exceptionnellement grave et unique des vaccins et médicaments contaminés par l'avortement

Comment pouvons-nous, avec un maximum de détermination, être et proclamer être contre l'avortement, quand nous acceptons des vaccins contaminés par l'avortement — quand leur origine est le meurtre d'un enfant? La logique et le bon sens exigent que nous n'acceptions pas de tels vaccins ou médicaments. Dans les moments difficiles de grande confusion, Dieu utilise souvent les simples et les petits qui disent la vérité alors que la majorité suit le troupeau. Malheu-

reusement, de nombreuses personnes dans l'Église, et même certaines organisations catholiques pro-vie, se comportent en moutons de Panurge sur la question spécifique des vaccins et des médicaments contaminés par l'avortement.



Il semble que de nombreux théologiens, et même le Saint-Siège, ainsi que la grande majorité des évêques aient adopté l'esprit moutonnier, et il ne reste qu'une minorité dans l'Église d'aujourd'hui qui dit : *«Halte. Ce n'est pas bon. C'est un danger!»*

En tant que chrétiens, il est de notre devoir de témoigner devant le monde en n'acceptant pas ces vaccins et ces médicaments.

On pourrait poser la question suivante aux partisans de la licéité morale de l'utilisation de vaccins ou de médicaments contaminés par l'avortement : «Si vous voyagez dans le temps et que vous étiez témoin du meurtre horrible d'un enfant à naître, du démembrement de son corps, de la récolte de ses tissus et de la transformation de ses cellules en laboratoire, même si des centaines de processus chimiques sont impliqués dans ce vaccin ou ce médicament particulier, pourriez-vous, en toute conscience, recevoir un tel vaccin ou médicament dans votre corps? Il est difficile d'imaginer que vous le pourriez, car vous auriez devant les yeux la scène d'un enfant démembré et vous, bénéficiant

maintenant physiquement de l'utilisation de ses cellules.»

§ Vaccins utilisant des lignées cellulaires provenant de fœtus avortés uniquement à des fins de test

Une distinction est faite entre la présence directe de lignées cellulaires fœtales provenant du meurtre d'un enfant à naître dans un vaccin et leur utilisation à des fins de test, et cette dernière est certainement objectivement moins grave. Mais nous ne pouvons toujours pas accepter l'utilisation de ces lignées cellulaires, même pour des tests, car cela nous rapproche du crime de commercialisation des cellules de bébés assassinés. Dans ce cas aussi, il y a une accumulation de crimes horribles. Le premier crime est d'avoir tué un enfant. Le second est d'avoir utilisé et traité ces lignées cellulaires. Utiliser ensuite ces lignées cellulaires pour des tests est encore un autre crime. Nous ne pouvons pas collaborer à cette accumulation de crimes et nous ne pouvons bénéficier en aucune façon de leurs «sous-produits».

§ L'obligation de résister

Imaginons que l'avortement soit totalement interdit dans le monde entier. Si tel était le cas, les industries médicales et pharmaceutiques devraient alors chercher des alternatives pour développer un vaccin, et **Dieu nous les fournira si nous respectons sa loi, en particulier le cinquième commandement**. En revanche, Dieu nous punira si nous utilisons les lignées cellulaires provenant de bébés assassinés pour fabriquer et tester des vaccins et des médicaments ! Nous devons nous ouvrir à une perspective plus surnaturelle. Nous devons résister au mythe selon

lequel il n'y a pas d'alternative — et en utilisant ces vaccins ou médicaments, nous coopérons à la propagation de ce mythe. Pourtant, il existe des alternatives! Les puissances mondiales anti-chrétiennes n'admettront sûrement pas que des alternatives existent, et continueront à pousser des vaccins contaminés par l'avortement. Mais **nous devons résister**. Même s'il n'y a qu'une petite minorité de fidèles, de prêtres et d'évêques qui le font, la vérité finira par l'emporter. L'histoire dira que même certains bons catholiques ont cédé, que même des prélats de haut rang responsables de la gouvernance du Saint-Siège ont cédé à une industrie biomédicale et pharmaceutique en expansion, qui a utilisé des lignées cellulaires provenant du meurtre d'enfants à naître pour produire et tester des vaccins et des médicaments. L'histoire dira qu'ils se sont laissés aveugler par des théories abstraites de *coopération matérielle éloignée*, profitant des actes mauvais des autres, ou par d'autres théories similaires.

Nous devons suivre la vérité. Même si nous perdons tous nos amis, nous devons suivre notre conscience, comme l'ont fait saint Thomas More et saint John Fisher. C'est aussi un signe de la fin des temps que même les bonnes personnes soient confuses sur cette question importante. Rappelons-nous les paroles de Notre Seigneur, qui a dit que même les élus seront séduits (cf. Mt 24:24). Un temps viendra où Dieu révélera aux personnes de l'Église, qui défendent aujourd'hui la moralité de l'utilisation de vaccins contaminés par l'avortement, certaines des conséquences de ce choix. Leurs yeux s'ouvriront, car la vérité est si puissante. **Nous devons vivre pour la vérité et pour l'éternité.**

Rester silencieux et acquiescer à l'utilisation déjà répandue de parties du corps de bébés avortés pour la recherche biomédicale, et écarter son caractère injuste avec une théorie abstraite de «coopération matérielle éloignée», ou quel que soit le nom que l'on donne à une telle théorie justificative, est un aveuglement spirituel et une grave omission à un moment historique dramatique où les chrétiens devraient au contraire se lever et proclamer au monde entier : «Nous n'acquiescerons jamais à cette injustice, même si elle est déjà si répandue en médecine! Il n'est pas permis de traiter les enfants à naître, la vie des personnes les plus faibles et les plus vulnérables du monde entier, d'une manière aussi dégradante, afin que les plus forts, ceux qui sont déjà nés, puissent recevoir un bénéfice de santé temporel de leur utilisation.»

Ivan Karamazov, dans le célèbre roman de Dostoïevski «Les Frères Karamazov», pose la question fatale : «Dis-moi franchement, je t'en conjure, réponds-moi : imagine que tu construis toi-même l'édifice de la destinée humaine dans le but de rendre les gens heureux à la fin, de leur donner enfin la paix et le repos, mais que pour cela tu doives inévitablement et inéluctablement torturer une seule petite créature, cette même enfant qui se frappait la poitrine avec son petit poing, et élever ton édifice sur le fondement de ses larmes non partagées, accepterais-tu d'en être l'architecte à de telles conditions?»

On se souvient des paroles par lesquelles le pape Jean-Paul II a condamné avec force toute expérimentation sur les embryons, déclarant :

«Aucune circonstance, aucune finalité, aucune loi au monde ne pourra jamais rendre licite

un acte qui est intrinsèquement illicite, parce que contraire à la Loi de Dieu, écrite dans le cœur de tout homme, discernable par la raison elle-même et proclamée par l'Église. L'évaluation morale de l'avortement est aussi à appliquer aux formes récentes d'intervention sur les embryons humains qui, bien que poursuivant des buts en soi légitimes, en comportent inévitablement le meurtre. C'est le cas de **l'expérimentation sur les embryons**, qui se répand de plus en plus dans le domaine de la recherche biomédicale, et qui est légalement admise dans certains États. "Si on doit considérer comme licites les interventions sur l'embryon humain, à condition qu'elles respectent la vie et l'intégrité de l'embryon et qu'elles ne comportent pas pour lui de risques disproportionnés, mais qu'elles visent à sa guérison, à l'amélioration des conditions de santé, ou à sa survie individuelle", on doit au contraire affirmer que **l'utilisation des embryons ou des fœtus humains comme objets d'expérimentation constitue un crime contre leur dignité d'êtres humains**, qui ont droit à un respect égal à celui dû à l'enfant déjà né et à toute personne.

La même condamnation morale concerne aussi le procédé qui exploite les embryons et les fœtus humains encore vivants — parfois "produits" précisément à cette fin par fécondation in vitro —, soit comme "matériel biologique" à utiliser, soit comme donneurs d'organes ou de tissus à transplanter pour le traitement de certaines maladies. En réalité, tuer des créatures humaines innocentes, même si c'est à l'avantage d'autres, constitue un acte absolument inacceptable.» (Encyclique *Evangelium vitæ*, 62-63)

Le sang des enfants à naître assassinés crie vers Dieu depuis les vaccins et les médicaments

qui utilisent leurs restes de quelque manière que ce soit. Nous devons réparer les crimes accumulés lors de leur production. Nous devons demander pardon non seulement à Dieu, qui sonde les reins et les cœurs (cf. Ap 2,23), mais aussi aux âmes de tous les enfants à naître assassinés, qui ont un nom devant Dieu. Nous devons en particulier demander pardon à ces enfants dont les parties du corps sont utilisées de manière aussi dégradante pour la santé des vivants. Il est incompréhensible que des hommes

d'Église, à l'aide de théories abstraites de la théologie morale, puissent tranquilliser la conscience des fidèles en leur permettant d'utiliser de tels vaccins et médicaments.

Le sang des enfants à naître assassinés crie des vaccins et des médicaments contaminés par l'avortement jusqu'à Dieu! Que le Seigneur ait pitié de nous!

Kyrie, eleison ! ■

